



Association de la retraite Sportive de Bayonne

Assemblée Générale du 18 février 2021

RAPPORT FINANCIER 2020

LE COMPTE FINANCIER

La crise sanitaire que nous avons connue en 2020 a eu un impact sur les finances de l'Association. En effet, on constate une diminution de plus de 33% des dépenses et des recettes, liée à l'absence d'activité durant plus de six mois.

1) Le fonctionnement du club et les activités

< **Les charges de fonctionnement du club** : 2 552 € sont largement compensées par les recettes : 4 442 €, constituées essentiellement par les cotisations versées au club par les adhérents.

< **Les licences** : leur nombre est inférieur de 16% par rapport à 2019. Cette diminution se répercute sur les recettes et les prélèvements de la FFRS

< **L'organisation des festivités** a été limitée au repas de l'Assemblée Générale du 30 janvier et au repas des animateurs organisé chaque année durant la période estivale. Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 4 311€, partiellement compensées par les recettes : 3 404 €

< **Les activités** :

La randonnée et la marche nordique, le yoga, la gymnastique, le golf, le bowling et la thalasso.

Les charges liées aux activités : 16 843 € sont nettement compensées par les Recettes : 18 449 €

2) La formation

Les dépenses et les recettes sont détaillées dans le tableau ci-dessous

Dépenses		Recettes	
< Versement au Coders	982 €	< subvention Coders	546 €
< PSC1	1 050 €	< subvention Conseil départemental	1 243 €
< Frais de stage	134 €	< aides fédérales	240 €
TOTAL	2 166 €	TOTAL	2 029 €

Au final la situation financière est la suivante :

< Dépenses globales	31 549 €
< Recettes globales	33 970 €

Soit un résultat excédentaire de 2421 €

LE BILAN

Disponibilités au 31/12/2020 = 19 271 €		Disponibilités au 31/12/2019 = 16 250 €	
Chèque à débiter (Bowling) - 600 €		excédent exercice 2 421 €	
TOTAL 18 671 €		TOTAL 18 671 €	

LE BUDGET 2021

Jusqu'à présent, la période de l'exercice comptable correspondait à l'année civile.

Désormais, conformément aux recommandations de la FFRS, la période de l'exercice comptable sera alignée sur l'année sportive, soit du 01/09 de l'année N au 31/08 de l'année N+1.

L'année 2021 sera une période transitoire, en effet l'exercice comptable débute le 01 /01/2021 et s'achèvera le 31 /08/2021. De ce fait, les inscriptions se déroulant au mois de septembre, l'exercice devrait se solder par un déficit.

Les documents comptables sont à la disposition des adhérents.

Françoise PAIRE

Trésorière